

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1293)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF23

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 11 BIS D

A l'alinéa 11, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »

les mots :

« la promulgation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.